

## MAISON DES SCIENCES HUMAINES DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

### Appel à **intégration** d'équipes de recherche interdisciplinaires

- Janvier 2024 -

Une séance d'information au sujet de cet appel est prévue le [jeudi 8/15 février 2024 à 14h au local S.9.123](#)

La Maison des Sciences Humaines (MSH) est une structure d'accueil et de soutien de la recherche en sciences humaines et sociales à l'Université libre de Bruxelles. Elle a pour vocation de mettre en valeur la place essentielle de ces domaines de recherche dans la compréhension du monde, présent ou passé. La MSH accueille des équipes de recherche interdisciplinaires dont elle facilite l'existence afin qu'elles puissent développer leurs travaux de recherche en toute autonomie. Elle sert de catalyseur à la création de nouveaux projets de recherche interdisciplinaires et facilite leur financement. Elle encourage les interactions des chercheurs et chercheuses avec le monde non-académique. Les missions et les statuts de la MSH ainsi que les travaux de ses équipes sont détaillés sur son site internet [msh.ulb.ac.be](http://msh.ulb.ac.be).

#### **Appel à intégration**

Les équipes intégrées sont des équipes de recherche interdisciplinaires qui se créent dans l'objectif de demander leur rattachement à la MSH. **Cet appel vise à permettre à des chercheur·euses de l'ULB de créer une équipe de recherche interdisciplinaire nouvelle en vue de son intégration à la MSH dès la rentrée 2024-2025.**

La MSH encourage les chercheurs·euses de l'ULB à présenter des propositions d'équipes interdisciplinaires de tout genre. Aucun objet de recherche, discipline ou méthodologie n'est *a priori* exclu. Toutefois, la MSH encourage particulièrement les propositions d'équipes qui pourront faire la démonstration d'une dynamique de recherche qui mette les sciences humaines en interaction avec d'autres sciences (sciences de la nature, sciences de la vie, sciences exactes, etc...).

Cette intégration offre de nombreux avantages :

- Une présence au sein d'une structure interdisciplinaire qui favorise les rencontres au-delà des réseaux disciplinaires et facultaires traditionnels ;
- Une visibilité et une existence institutionnelle immédiate et forte, la mise à disposition d'un site internet performant et le soutien à la communication événementielle (affiches, etc...) ;
- Un budget permettant l'invitation de professeur·es étranger·es (4 à 6 semaines par an) ;
- Un budget permettant d'engager de jeunes chercheurs·euses (une bourse seed-money et une bourse postdoctorale d'un an (en mobilité) à répartir chaque année entre les équipes intégrées dans leurs huit premières années d'existence) ;
- Des frais de fonctionnement (1500-2000 euros par équipe intégrée) ;
- L'appui d'un secrétariat pour la gestion administrative, comptable et événementielle ;

- L'appui d'un-e logisticien-ne de recherche ;
- La mise à disposition de deux salles de réunion au bâtiment R (Blomme) ;
- La mise à disposition de bureaux pour les chercheur-euses des équipes (dans la limite des disponibilités) ;
- L'accès privilégié à la collection « MSH » hébergée aux Éditions de l'Université de Bruxelles (en OpenEdition) et dont la MSH co-finance un volume par an (toutes équipes confondues).
- L'intégration au Réseau des Maison des sciences de l'Homme (FR), qui permet de faciliter l'internationalisation des dynamiques interdisciplinaires.

Le présent appel prévoit l'intégration de une ou deux nouvelles entités. Les entités de recherche seront intégrées à la MSH **pour une durée de 4 ans débutant à la rentrée 2024**. Au terme de ces 4 ans, les entités de recherche intégrées à la MSH pourront, si elles le souhaitent, formuler une demande de renouvellement, justifiée par leurs réalisations et évaluée comme les autres demandes d'intégration. Dans la mesure des places disponibles, l'appel à candidatures pour l'intégration à la MSH est ouvert tous les 2 ans. Le prochain appel aura lieu en 2026.

### ***Critères d'éligibilité***

- Les équipes présentent un programme de recherche et se désignent par un nom et un acronyme ;
- Le programme de recherche est déposé par au moins quatre promoteur-trices académiques à temps plein nommé-es à titre définitif ;
- Le programme de recherche détaille un objet d'étude, et/ou une méthode interdisciplinaire, et regroupe de préférence des membres de plusieurs facultés.

### ***Composition du dossier et procédure de sélection***

Les dossiers complets de candidature seront envoyés par courrier électronique à la responsable de service du Département Recherche ([fonds.recherche@ulb.be](mailto:fonds.recherche@ulb.be)) avant le **31 mars 2024 à midi**. Ces dossiers comprennent :

1. Le nom de l'entité proposée et son acronyme ;
2. Le nom des promoteur-trices académiques, leur unité de recherche et faculté ;
3. Une description du programme de recherche, y compris sa dimension interdisciplinaire et la plus-value de son intégration à la MSH (4 pages maximum) ;
4. Le *curriculum vitae* de tous les membres académiques de l'entité de recherche proposée (les listes de publications doivent impérativement être extraites de DI-fusion, faute de quoi le programme de recherche dans son ensemble n'est pas éligible) ;
5. Une liste du personnel scientifique susceptible de participer aux travaux du groupe, en précisant le statut des chercheur-euses (assistant-es, aspirant-es, chargé-es de recherches, etc.).
6. Liste de 10 referees (nom, adresse email et institution) hors ULB, n'ayant pas de collaboration en cours avec le candidat sur la thématique de recherche proposée. En outre, il est permis de préciser les noms de referees (3 au maximum) que le candidat ne désire pas voir impliqués dans la procédure d'évaluation

Les dossiers sont évalués par quatre expert-es extérieur-es de premier rang, qui les classent en fonction des critères suivants :

1. Qualité générale du programme de recherche (y compris : originalité et faisabilité du plan de développement du programme de recherche) ;
2. Dimension(s) interdisciplinaire(s) du programme de recherche ;
3. Plus-value scientifique et stratégique pour l'ULB de la création d'une entité de recherche sur ce thème (en rapport avec les unités de recherches déjà existantes notamment) ;
4. Qualité scientifique des promoteur·trices impliqués·es (production scientifique et publications, obtention de contrats de recherche, reconnaissance internationale, etc.) ;
5. Adéquation des promoteurs du programme de recherche avec le thème et les méthodes concernés par le programme du projet (y compris : complémentarité disciplinaire des promoteurs et promotrices) ;
6. Les dimension(s) sociétale(s) du programme de recherche (public(s) cible(s), modalités de la diffusion, institutions partenaires pressenties, etc.).

Les avis de ces quatre expert-es sont transmis à la commission de classement en sciences humaines et sociales de l'ULB qui soumet une proposition au Conseil de la recherche. Ce dernier évalue la proposition et la transmet au Conseil Académique, qui est responsable de la décision en dernière instance.